

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Sur convocation en date du vingt-six mai deux mille dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni le huit juin deux-mil dix-sept à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Dix conseillers étaient présents, Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, Mme Annie DUCHON, Mme Catherine FOUCON, Mr Frédéric HANOUILLE, Mr Serge HUET, Mme Evelyne LEFEBVRE, Madame Claudia ROUSSEL, Mr Geoffrey SCHRAPFF, Mr Jean-Jacques SEVIN, Mr Romain SURCIN.

Mr Thierry COUSIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE
Mme Agnès FAURE, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame Claudia ROUSSEL
Mr Guy GIRARD, absent excusé ayant donné pouvoir à Jean-Jacques SEVIN
Mme Nathalie MILLE, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame Evelyne LEFEBVRE

Mr Pierre LAUNAY, Mme Andrée PAILLARD, Mr Thierry REYNAUD, absents excusés.

Quorum atteint.

Madame Evelyne LEFEBVRE et Claudia ROUSSEL ont été élues secrétaires de séance.

Madame Evelyne LEFEBVRE exprime étonnement et doute sur la capacité actuelle de Mr Guy GIRARD à s'exprimer quant au contenu de son pouvoir délégué, au regard de son état de santé.

Information faite au Conseil Municipal :

Un point supplémentaire n°8 sera ajouté. Il concernera la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint animation principal de 2^{ème} classe.

Aucune observation sur le compte-rendu du Conseil municipal du vingt-sept avril deux-mille dix-sept.

Il est précisé que ce conseil est enregistré afin de faciliter la retranscription.

Signature du Procès-Verbal du vingt-sept avril deux mille dix-sept et approbation de celui-ci.

2017-0047

1. Procédure d'extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – Modification statutaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification statutaire concernant la procédure d'extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

En date du 24 avril dernier, le conseil communautaire de l'agglomération de Dreux a proposé l'extension du périmètre de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux par adhésion des Communes de La Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil-la-Gadelière et Saint-Georges-Motel,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'extension de périmètre, à savoir la modification de l'article 1er des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX portant sur la liste des Communes adhérentes. Les autres stipulations statutaires seront inchangées.

Pour information, la délibération du Conseil Communautaire a proposé uniquement de modifier l'article 1er « COMPOSITION » des statuts en y insérant au 1er janvier 2018 les Communes de La Madeleine de Nonancourt, Louye, Rueil-la-Gadelière et Saint-Georges-Motel.

La règle de répartition des sièges demeurera celle du droit commun et aucune modification n'est envisagée. La représentation de la Commune sera donc maintenue. Enfin, chacune des communes adhérentes sera représentée par un délégué titulaire et un suppléant.

L'agglomération du Pays de Dreux comportera 82 communes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide :

- D'Approuver la procédure d'extension de périmètre emportant uniquement modification de l'article 1er « COMPOSITION » des statuts et ceci pour effet au 1er janvier 2018
- D'Autoriser Le Maire à notifier une copie exécutoire au Président de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2017-0048

2. Nomination du jury d'assises

Sur proposition de Madame Catherine FOUCON, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort des jurés d'assises comme le prévoit la circulaire du 28 avril 2017 portant dispositions relatives aux Jury d'Assises et établissement de la liste préparatoire et engageant les communes à constituer la liste préparatoire dans le délai de rigueur du 15 juillet 2017.

Pour information l'arrêté préfectoral d'avril 2017 prévoit le tirage au sort d'un juré pour la Commune de Bu. Ce nombre de noms doit être triplé.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, **il est demandé au Conseil Municipal de :**

- Procéder à un tirage au sort parmi les personnes âgées de plus de 23 ans au cours de l'année civile et inscrites sur la liste électorale. Ce tirage au sort désigne un nombre de personnes triple du nombre de jurés figurant dans l'arrêté (1 personne pour Bû) soit 3 au total.

Après tirage au sort, la liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la Commune est la suivante :

- Page 151 ligne 2 : numéro d'inscription sur la liste électorale 1502, Madame TRIO Delphine, Véronique
- Page 5 ligne 4 : numéro d'inscription sur la liste électorale 44, Madame AUBRUN Nicole
- Page 42 ligne 2 : numéro d'inscription sur la liste électorale 412, Madame DEFACHELLES Laura, Aurore, Frédérique

2017-0049

3. Maîtrise d'œuvre Eglise Notre-Dame – avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Sur proposition de Monsieur Serge HUET, rapporteur, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Pour rappel un marché de maîtrise d'œuvre, relatif aux travaux de restauration des intérieurs de l'Eglise Notre Dame de Bu, a été notifié le 3 mars 2016, pour un montant de 57.239,00 € HT soit 68.686,80 € TTC (TVA 20%).

La DRAC avait émis l'avis de scinder les travaux de restauration des intérieurs de l'Eglise en deux phases :

- Phase I : assainissement de l'Eglise
- Phase II : restauration des intérieurs

Ainsi, des missions complémentaires de phasage de l'opération non prévues dans le marché de la maîtrise d'œuvre sont nécessaires, à hauteur de 3.500,00 € HT

Un avenant au marché de la maîtrise d'œuvre est nécessaire pour établir le forfait définitif de rémunération de la phase I s'élevant à 37, 350,56 € HT.

Pour information, le montant de la Phase II ne pourra être définitif qu'un an après la fin des travaux de la phase I.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Approuver les missions complémentaires du maître d'œuvre,
- Définir le montant forfaitaire définitif de rémunération de la phase I pour 37.350,56 € HT.
- Autoriser la passation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des intérieurs de l'Eglise Notre Dame de la Commune de Bû,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché à maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Evelyne LEFEBVRE demande si la notification de subvention DRAC a été reçue en commune. Monsieur Serge HUET signale qu'aucun retour n'a été encore effectué.

2017-0050

4. Fixation du prix du repas à la cantine scolaire au bénéfice des agents communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est suggéré de fixer le prix d'un repas à la cantine au bénéfice d'agents communaux.

Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE demande si cette proposition est faite à leur demande. Madame Evelyne LEFEBVRE pense qu'il s'agit plus sans doute des services techniques et administratifs que des services attachés aux pôles scolaire et périscolaire. Monsieur le Maire informe qu'uniquement le personnel de restauration bénéficie de la gratuité des repas.

Des agents communaux mangent régulièrement à la cantine scolaire. Aujourd'hui les repas ne sont pas facturés. Dans un souci d'équité entre les agents communaux il est impératif de fixer le prix d'un repas.

Pour rappel, la Caisse des Ecoles, qui s'est réunie le 27 avril 2017 a fixé le prix du repas de la cantine scolaire à 3,95 € TTC pour les enfants habitant sur la Commune et fréquentant la cantine quatre fois par semaine.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide de :

- Fixer le prix du repas pour les agents communaux à 3,95 € TTC et autorise les agents communaux à aller chercher leur repas au restaurant scolaire, pendant les périodes scolaires uniquement, selon conditions d'inscription préalable , les repas étant pris hors du site du dit restaurant .

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2017-0051

5. Modification du Budget primitif 2017 de la commune

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification de ligne budgétaire telle que demandée par les services du Trésor public.

La Trésorerie Municipale de Dreux, a demandé suite au vote du budget 2017, de modifier le compte 2313 (construction) présentant un solde insuffisant pour l'imputation projetée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal se prononce sur :

- La décision modificative 1 (DM 1) relative au budget primitif 2017 suivante :

Prélèvement de la somme de 80.000,00 € du compte 21532 (réseaux d'assainissement) pour l'imputer au compte 2313 (construction)

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2017-0052

6. Taux pour les avancements de grades

Sur proposition de Madame Catherine FOUCON, rapporteur, il est exposé à l'ensemble du Conseil Municipal que dans le cadre du protocole de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations applicables aux fonctionnaires territoriaux, nous devons nous mettre en conformité avec les nouveaux décrets.

L'avancement de grade est accordé par l'autorité territoriale aux agents remplissant les conditions d'ancienneté et/ou de réussite à un examen professionnel après appréciation de leur valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.

Dans ce cadre, le Comité Technique a été saisi et a rendu son avis favorable le 18 mai dernier.

Il est impératif, au vu de cet avis, de prendre une délibération pour formaliser ces taux d'avancement.

Il est proposé de fixer les taux de promotion à 100% pour toutes les filières (administrative, technique, police, médico-sociale, sportive, culturelle et animation) et pour tous les grades au sein de chaque filière.

Pour rappel, dans le cadre d'un avancement de grade, le poste doit être créé par délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Adopter les taux de promotion ci-dessus énumérés.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2017-0053

7. Création de deux postes d'agent de maîtrise

Sur proposition de Madame Catherine FOUCON, rapporteur, l'ensemble du Conseil Municipal est informé qu'en fin d'année dernière, il a été demandé au Centre de Gestion du 28 d'accepter la promotion interne sans examens de deux agents, pour un passage en CAP au mois de Mai 2017.

Un avis favorable a donc été rendu par la CAP et les deux agents ont été inscrits sur la liste d'aptitude au cadre d'emplois d'agent de maîtrise de la fonction territoriale au titre de la promotion interne année 2017.

Leur mise en stage dans ce nouveau grade n'est possible que dans le cas d'une création de poste d'agent de maîtrise territorial.

Monsieur Serge HUET souligne qu'avec 2 agents de maîtrise, la responsabilité d'encadrement logiquement attachée n'est pas possible. Monsieur le Maire indique que les agents n'ont pas la même compétence professionnelle, à savoir l'un sur le pôle technique et l'autre sur les espaces verts.

Madame Catherine FOUCON indique qu'il s'agit d'une promotion interne qui leur permettra selon souhait de postuler sur une autre commune pour une qualification identique, dans le cadre de leur évolution de carrière. Monsieur le Maire met en évidence leurs qualités de travail.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'Accepter la création de deux postes d'agents de maîtrise territoriaux

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2017-0054

8. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint animation principal de 2^{ème} classe.

Sur proposition de Madame Catherine FOUCON, rapporteur, l'ensemble du Conseil Municipal est informé, que dans le cadre d'une promotion interne, certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade.

Les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions des agents concernés.

Deux agents de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté et de leurs évaluations annuelles.

Ainsi, dans le cadre de la prochaine CAP du 22 juin, il est envisagé de créer les postes destinés à la promotion d'agents pouvant y prétendre, dans le cadre d'un avis favorable de la commission.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'Accepter la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet (35 heures) à compter du 13 juin 2017.

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions

- D'Accepter la création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.

Questions diverses.

Madame Catherine FOUCON informe de la tenue d'un **Conseil d'Ecole** ce jour. Discussions autour du phasage du déménagement pour l'intégration des nouveaux locaux. Les Cours ayant lieu jusqu'au 7 juillet, la semaine du 10 au 13 juillet sera consacrée au déménagement des classes maternelles et la

Semaine du 17 au 20/21 juillet au déménagement de l'école primaire. La dernière semaine d'août, en collaboration avec les enseignants des réajustements de dernière minute pourront être opérés.

Madame Evelyne LEFEBVRE demande s'il n'y a pas de remise à niveau fin août pour les enfants. Madame Catherine FOUCON indique qu'aucune demande en ce sens n'a été faite.

Les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2017-2018 : 226 inscrits à ce jour contre 242 l'an dernier. Cela peut laisser présager d'une fermeture de classe pour l'avenir. La directrice de l'école fera une répartition des niveaux à peu près à l'identique avec classe à doubles niveaux.

Mr Dekyndt quitte l'école après 9ans d'enseignement sur la commune pour intégrer une SEGPA de collège.

Informations au titre du CCAS : vote du budget avec prise de décision d'une action envers les enfants et maintien de nos actions envers nos aînés. Une participation financière aux inscriptions des enfants scolarisés à Bû aux associations culturelles et sportives de la commune a été adoptée à hauteur de 15€ par enfant. Un stand d'informations sera tenu à la journée des associations. Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE souhaite connaître le type de communication envisagé sur le sujet. Madame Catherine FOUCON et Monsieur le Maire proposent d'utiliser le bulletin municipal. .

Monsieur Serge HUET informe le conseil qu'il est en attente des dates de démarrage des travaux d'enfouissements électriques rue du Château. Les 23 et 30 septembre prochain seront prévues des réunions de quartier pour favoriser l'échange entre la municipalité et les habitants.

Madame Claudia ROUSSEL évoque la prochaine réunion du 13 juin concernant l'avancement du PLU avec les personnes publiques associées (Chambre d'agriculture, les services de la DDT, le Conseil Départemental, etc....) et rappelle qu'une réunion publique aura lieu le 21 juin à 20h 30 à la salle des fêtes.

Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE annonce que les demandes de droit de stationnement sur le domaine public des commerçants ambulants ont été remises à jour avec un nouveau formulaire et un règlement intérieur.

Point culture : Semaine « lire au village » avec un programme bien fourni commençant lors des journées du patrimoine. Concernant les journées du patrimoine (weekend du 16/17 septembre) : samedi soir concert des 7 clés dans l'église à 20h 30. Dimanche- matin, la foulée de Bû et l'après-midi, le bibliobois avec le début de la semaine lire au village du 16 au 23 septembre. Il y aura un apéro polard, des petites histoires et chansonnettes pour tout public. Programmation d'une pièce de théâtre le dimanche 17 décembre à 15h à la salle des fêtes. Inscription au dispositif départemental » Arts en scène « avec proposition d'une semaine de 30h d'animation cirque avec la Cie du bois midi. Prochaine réunion des associations le 3 juillet, pour la préparation du forum.

Cimetière : préparation d'un règlement intérieur et projet de création d'un parking évoqué par M.le Maire.

Monsieur Frédéric HANOUILLE informe des différents points de réflexion sur l'aménagement du cimetière : remise en état des allées principales et secondaires pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Création de points d'eau supplémentaires. Mise en conformité du jardin du souvenir avec un espace de dispersion obligatoire. Création d'un caveau provisoire hors sol. Création d'un parking et sécurisation de l'ensemble du cimetière. Madame Evelyne LEFEBVRE demande si ce projet a été travaillé dans la commission ad'oc ou Bâtiments. Ce travail de réflexion a été effectué en commission bâtiments. Un diaporama sera prochainement diffusé.

Monsieur Jean-Jacques SEVIN rappelle qu'il avait déjà souligné les fuites dans le gymnase et que suite aux intempéries de la semaine celles-ci perdurent. Madame Evelyne LEFEBVRE informe du passage du vice-président SMICA en charge des équipements sportifs cette semaine avec une entreprise pour constater les désordres, faire un diagnostic et programmer l'intervention.

Monsieur Frédéric HANOUILLE souligne qu'un buxois va participer à une étape du Tour de France cette année et qui sera comptabilisée pour le Championnat de France. Un article sera diffusé dans le bulletin municipal.

Monsieur Romain SURCIN recherche des bénévoles supplémentaires pour le comité des fêtes. Remerciements adressés à l'ensemble des sponsors (nouveaux et anciens) pour leur participation à la foulée de Bû

Madame Annie DUCHON demande si d'autres fleurs seront remises au carrefour du cimetière. Monsieur le Maire répond négativement au regard des fauchages effectués.

Madame Evelyne LEFEBVRE communique les informations concernant les **subventions départementales** attribuées à la commune, à savoir : 30.000, 00 € pour les eaux pluviales – rue Saint Antoine 1^{ère} phase et 14.123,00 € sur travaux bâtiments communaux ainsi qu'une Subvention au SIEPRO de 9690€ pour abonder les enfouissements électriques rue du Château et enfin le fond de péréquation 2^{ème} part pour 12.912,00€. Attente des subventions dédiées à labellisation de la bibliothèque et à la fête des livres ainsi qu'aux associations et clubs sportifs à la prochaine assemblée.

Traitement des aides au **collège** Charles de Gaule au titre des ateliers périscolaires , de la labellisation au développement durable avec distinction d'une 4^{ème} goutte d'eau et 800,00€ de subvention pour abonder les différentes actions effectuées dont le gaspillage alimentaire. Dotation de matériel de premier secours.

Bibliothèque départementale : lancement de l'opération « Histoires d'ado s » prix remis à la Fête des livres à la Ferté Vidame le 10-09

Animation sportives d'été (Ufolep et département) entre le 10 et le 13-07 : 38 inscriptions déjà recensées à ce jour.

Bulletin municipal spécial n°2 - Budget : un certain nombre d'observations erronées ont été relevés. Est -il envisagé un erratum. ? Monsieur le Maire annonce qu'après relecture des points énoncés une modification sera effectuée.

Madame Evelyne LEFEBVRE s'interroge sur la composition de commission communication à ce jour. Monsieur le Maire souligne que la commission s'est très peu réunie cependant la communication reste très riche sur la commune (internet, panneau numérique, diffusion de bulletin, newsletters, flyers).

Madame Evelyne LEFEBVRE fait remarquer la commission communication n'est pas plurielle et que le travail est plus que conséquent et fastidieux pour y palier. Monsieur le Maire évoque l'étude de mise en place d'une signalétique de communication de sécurisation de la population communale et de diffusion à l'ensemble des buxois.

Vidéo protection – quel équipement est fonctionnel et accessible aux gendarmes actuellement ? Suite à un problème survenu au collège il semblerait qu'il y ait des difficultés à visionner les bandes vidéo. Monsieur le Maire souligne que tous les moyens sont mis à leur disposition de la gendarmerie et qu'il prendra contact avec le responsable de la gendarmerie pour en discuter.

Classes refaites chaque année, à partir de l'été 2017.

Concernant l'église, il est souligné dans ce même bulletin qu'aucun travail structurant n'a été réalisé depuis plusieurs années. Mme LEFEBVRE rappelle que des travaux importants de reprise de charpente , toiture de la nef et de restauration de la chapelle seigneuriale ont été réalisés au début des années 2000 sous conduite de la DRAC . Les travaux de réfection liés à la tempête n'ont pas eu cette ampleur.

Les Consultations concernant les travaux des programmes 2017 et antérieurs ont-ils été engagés ? : en attente d'informations transmises par le maître d'œuvre.

Evocation de la création d'un terrain de foot à 11, où et sur quel programme ? Monsieur le Maire informe qu'il s'agit du terrain actuel et qu'au lieu de jouer dans le sens de la largeur ce sera dans la longueur et l'homologation pourra ainsi se faire.

Madame Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE annonce qu'une réunion avec les clubs de rugby et foot a eu lieu. Une étude a été effectuée et pour concrétiser le projet d'un changement des cages de but latérales pour qu'elles soient rétractables pour des raisons de sécurité. Renouvellement de 2 cages de but. Il est rappelé que le terrain est communal et partagé.

Monsieur le Maire aborde le passage de la semaine scolaire de 4jours ½ à 4 jours suite à visite du corps enseignant favorable à ce changement L'agglo ne semble pas en capacité de passer à 4 jours en septembre pour des raisons de transport scolaire. La réorganisation est lourde à mettre en place. Les parents d'élèves sont également plutôt favorables à la semaine de 4 jours,

La chaudière de la cantine a lâché. Après différentes négociations une couverture orange améliorée devrait concerner la commune. Secteur des Déserts, procédure judiciaire en cours, un dépôt de plainte a eu lieu au regard de l'occupation du domaine public source de dangers(amas de ferrailles et carosseries) et un huissier interviendra pour constat très prochainement. Concernant l'opération « job d'été » afflux massif de candidatures avec plus de 30 postulants. Franc succès et 1^{ère} commune d'Eure et Loir à réaliser cette opération.

Paroles à la salle

Monsieur Ferreira, résidant aux Roberts se déclare acquéreur de la division Barbery et souhaiterait savoir si la commune va exercer son droit de préemption. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas en mesure d'apporter de réponse sur cette demande, la réflexion étant encore en cours. Si la commune devait éventuellement se positionner sur ce bien, un conseil municipal sera organisé.

Séance levée à 21 h 11